

Le Petit Lutin

BULLETIN MUNICIPAL DE SOULITRÉ



Le Mot du Maire



Après les intempéries qui ont marqué l'hiver, le printemps arrive enfin. C'est une période d'activité intense pour la commune. En effet, nous devons préparer le budget et prévoir les programmes d'investissement de l'année : ceux-ci comprennent l'installation d'une stèle au jardin du souvenir du cimetière, la rénovation des vitraux de la Chapelle St Anne, la programmation pluriannuelle des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux, des travaux intérieurs pour gagner de la place à la mairie et le changement de l'ordinateur, le remplacement du fourneau de la cantine scolaire, la réfection de la route du cimetière après l'enlèvement des racines, le remplacement de jeux pour les petits, l'acquisition de matériel et véhicule pour les agents techniques... Un prochain lutin dédié au budget détaillera tous ces projets.

D'autre part Les agents communaux vont entreprendre l'entretien des chemins ruraux et en particulier le sentier de randonnée du « lutin ». Celui-ci fête ses 20 ans cette année, aussi je vous recommande de réserver la date du 29 août pour fêter ensemble cet anniversaire. Nous organisons à cet effet une grande fête champêtre où tous les habitants sont cordialement invités.

Vous trouverez joint à ce Lutin un bulletin d'inscription.

En attendant bon printemps à tous et bon jardinage !

Didier Fouché



Les Voleurs Arrêtés

Début janvier, la gendarmerie de Saint Mars la Brière a retrouvé et arrêté les malandrins qui ont forcé en août 2009, la porte de l'atelier communal et volé une grande partie du matériel qui s'y trouvait. Pour permettre aux employés communaux de poursuivre leur travail, il avait rapidement fallu procéder au rachat des matériels immédiatement indispensables.

A la suite de cette arrestation, les employés communaux ont disposé d'une petite partie des outils et du matériel volés. L'enquête n'a pas permis de récupérer tous les appareils. En effet certains d'entre eux ont été vendus peu après le vol.

Dans sa séance du 11 janvier 2010 le conseil municipal a mandaté le maire pour que la commune se porte partie civile dans le procès prévu le 18 janvier.

Au cours de ce procès, le maire a pu présenter la position de la commune visant à obtenir une réparation du préjudice subi (plus de 4000 € après remboursement par l'assurance) sans toutefois fermer la porte à une réhabilitation des jeunes hommes auteurs de ce vol avec effraction.

La culpabilité des 3 personnes arrêtées (l'équipe des 2 voleurs et 1 receleur) a été validée. Le juge a condamné les voleurs à indemniser la commune et à faire des travaux d'intérêt général (TIG). Le receleur ayant refusé les TIG est condamné à effectuer une peine de prison.



Galette des Rois

Tous les habitants de la commune étaient cordialement invités à partager la galette le samedi 9 janvier 2010 à 16 heures.

La salle des fêtes a une nouvelle fois fait le plein.

Après un court discours de bienvenue au cours duquel le maire, après avoir relaté les importants (à l'échelle de notre région) épisodes neigeux et leurs conséquences sur la vie du village, a publiquement remercié les employés communaux et les agriculteurs qui ont pris sur leur temps personnel pour améliorer la situation de tous.



Le Défibrillateur est en Place

Cet appareil automatique, qui peut sauver des vies, est installé sous le préau de l'école maternelle située derrière la mairie. On accède très facilement au défibrillateur en passant par le parking de la salle des fêtes (la nuit il clignote de manière très visible).

En cas de besoin, laissez-vous guider par l'appareil qui vous donnera oralement les instructions simples à suivre. Cet appareil fait presque tout, il teste seul le cœur de la personne allongée et ne propose la défibrillation qu'en cas de besoin avéré (il ne peut pas y avoir de fausse manœuvre).

Sa mise en place a été précédée d'une séance de formation par un professionnel du secours (lundi 25 janvier dernier). A cette formation ont été conviés les président(e)s d'associations et la population (articles parus sur le site internet de la commune et dans les journaux).

En cas de besoin ou de demande, nous en organiserons une autre.

Historique et utilité

C'est en 1956 qu'a lieu la première défibrillation humaine réussie. Le premier défibrillateur automatique commercial date de 1994.

La défibrillation précoce augmente fortement les chances de survie d'une personne en arrêt cardio-respiratoire (ce dernier terme est en réalité impropre dans la mesure où le cœur n'est pas arrêté au sens strict mais en fibrillation), principale cause de mort subite chez l'adulte.

Grâce au défibrillateur implanté au centre du village, ce geste médical salvateur est rapproché du malade (plus tôt on défibrille, plus on sauve de vies, et plus ceux qui sont sauvés récupèrent leurs capacités) et est rendu accessible à tout le monde (il faut se laisser guider par l'appareil)

L'appareil est utilisable par les secouristes et sapeurs-pompiers, mais aussi par le public non formé. Aux Etats Unis les enfants sont sensibilisés à l'utilisation des défibrillateurs que l'on trouve depuis longtemps un peu partout.

Un défibrillateur qu'est-ce que c'est ?

La défibrillation est le traitement clef de certains types de problèmes cardiaques rencontrés dans 45% des cas d'arrêt cardio-circulatoire. De la rapidité de l'utilisation de ce système dépendent les chances de survie et l'importance des séquelles.

Un défibrillateur automatique est un appareil portable, fonctionnant au moyen d'une batterie, dont le rôle est d'analyser l'activité du cœur d'une personne.

Cette analyse est entièrement automatique (grâce à un logiciel), ce qui évite toute prise de décision. Seuls des chocs externes sont possibles, c'est-à-dire que les électrodes sont placées sur la peau du patient. Si l'appareil détecte un rythme chocable **ET** seulement dans ce cas là, la machine permet de délivrer un choc électrique, ou défibrillation.

Les réglages de l'appareil sont verrouillés, les seules actions possibles sont l'allumer, l'éteindre, et délivrer le choc si l'appareil le demande.

Une fois détaché de son support, l'appareil donne lui même les instructions simples à suivre pour n'importe quelle personne. Il est équipé d'un haut-parleur pour guider l'utilisateur à l'aide de consignes vocales.

De quoi est composé le défibrillateur ?

Le défibrillateur se compose généralement des éléments suivants :

- une sacoche de transport ;
- une paire de ciseaux pour la découpe des vêtements qui pourraient gêner la pose des électrodes ;
- un rasoir jetable pour retirer les poils sur les personnes à forte pilosité et ainsi obtenir un meilleur contact et une meilleure adhérence entre la peau et l'électrode ;
- des serviettes jetables pour retirer les poils rasés ou essuyer la victime, dans le cas d'un noyé par exemple ;
- un ou plusieurs patches adultes et pédiatriques. Ces électrodes autocollantes sont placées sur la poitrine de la victime et servent à analyser le rythme cardiaque et, si, nécessaire faire passer un choc ;
- une ou plusieurs batteries. Le défibrillateur prêt à l'emploi contient une batterie déjà en place, mais les services de secours en ont en réserve pour le cas où ils devraient enchaîner plusieurs interventions ;
- le boîtier de défibrillation recevant les batteries. C'est sur lui que l'on branche les électrodes. Il est équipé d'un haut-parleur pour guider l'utilisateur.

Quelques conseils simples

1 Sécuriser le périmètre autour de la victime.

2 Vérifier si la personne est consciente (la personne ne répond pas).

Si elle est inconsciente, vérifier si elle respire. Si elle respire, et uniquement dans l'optique de l'utilisation du défibrillateur, la mettre allongée sur le dos pour faciliter la suite des opérations.

3 Prévenir ou faire prévenir les secours en téléphonant au 15 et en donnant ces constatations (lieu, consciente/inconsciente, respire/ne respire pas).

4 Prendre ou se faire apporter le défibrillateur. L'allumer et le mettre en place. Suivre ses instructions.

Le défibrillateur automatisé ne doit être posé que sur une personne de plus de un an qui ne respire pas.

Bien que le défibrillateur agisse sur le cœur, l'arrêt de la respiration est un critère suffisant pour le grand public car la prise du pouls représente une perte de temps pour un résultat peu fiable. En cas de doute, il vaut mieux installer le défibrillateur automatique car, de toute façon, il ne choquera que si c'est utile.

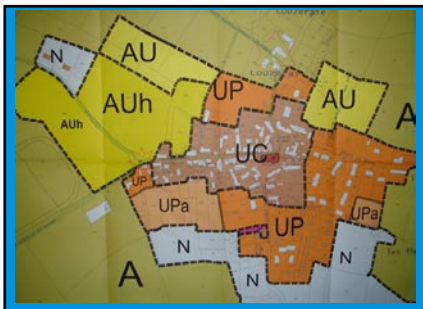
Il faut notamment que personne ne touche la victime pendant l'analyse du rythme cardiaque et la délivrance des chocs.

L'arc électrique doit passer dans le corps au travers du cœur et non pas à l'extérieur, il faut donc :

- s'assurer que l'on n'est pas dans une atmosphère explosive (fuite de gaz...).
- mettre la victime sur une surface sèche, non métallique.
- dénuder le torse de la victime.
- sécher rapidement, en cas de besoin, le torse de la victime.
- si nécessaire, raser les poils à l'endroit où l'on va poser les électrodes, pour permettre un bon contact.
- poser les électrodes auto collantes en suivant les dessins: une au niveau de la clavicule droite, l'autre sous l'aisselle gauche.



2 Ensuite, le mieux est de pratiquer le massage cardiaque et le bouche-à-bouche en suivant les instructions vocales du défibrillateur.



Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La commune de Soultré a décidé par délibération du 5 décembre 2008 de prescrire trois révisions simplifiées de son Plan Local d'Urbanisme. Ces révisions simplifiées, couplées à une modification du PLU ont pour objet de rectifier des erreurs matérielles liées au contour de zones et bloquant certains projets sur la commune.

La modification vise quant à elle à mettre à jour divers points de règlement, à rectifier un contour de zone à urbaniser sur le secteur de la chapelle Sainte Anne et à préciser des schémas d'orientations d'aménagement sur les zones à urbaniser.

Après en avoir débattu au cours de plusieurs séances de conseil et/ou de travail, le conseil, dans sa séance du 22 janvier 2010 a examiné le projet de modification/révision du PLU, le résultat de l'enquête publique et les avis du commissaire enquêteur. Les élus ont validé à l'unanimité le projet de PLU en intégrant les remarques et suggestions du commissaire enquêteur.



Conteneurs Jaunes

Comme cela vous a été annoncé dans le Lutin de novembre, les conteneurs jaunes, dont le coût de gestion est important, ont été enlevés. En effet, tous les habitants sont desservis par l'enlèvement en porte à porte des sacs jaunes.

Dès lors ces coûts de gestion étaient inutiles et trop souvent alourdis par les erreurs de tri. Ces erreurs génèrent un surcoût facturé au SMIRGEOMES avec ses répercussions sur chacun d'entre nous (ce principe est valable aussi pour les conteneurs verts et bleus).

Début avril, vous pourrez déposer vos vêtements propres et en bon état dans un conteneur textile qui sera installé place de l'Eglise non loin de l'entrée de l'épicerie. L'entreprise qui gère ces conteneurs assure le recyclage des vêtements.

Vous pourrez aussi prochainement déposer en mairie vos piles dans un conteneur spécial dont le contenu sera dirigé vers un centre de traitement spécialisé. Les piles sont un fléau pour le traitement des ordures ménagères (on les trouve en trop grande quantité dans les sacs d'ordures ménagères pour garantir un compostage de qualité) et leur présence dans les conteneurs est une source de surcoût.

De même, il sera aussi possible de déposer vos bouchons plastiques dans un conteneur spécial dont le vidage sera géré par un centre agréé.



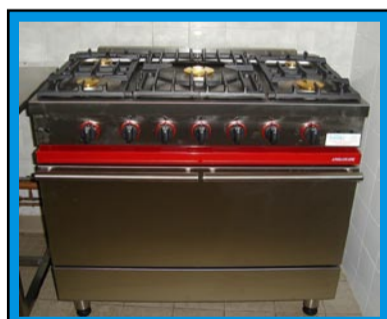
Sortie Laser Game

Suite à l'invitation lancée auprès de 60 jeunes environ, les adolescents présents le 13 novembre ont formulé deux types de demandes : installation de matériel (aire de jeux multi-sports, aire de basket), et organisation d'animations pour créer une dynamique.

Dans ce cadre, une sortie a été organisée le samedi 12 décembre au Laser Game du Mans à laquelle ont participé 15 jeunes.

Le déplacement a été assuré par quelques parents et des membres du conseil municipal. Cette première expérience a été un succès et tous (y compris les adultes) ont passé un excellent après midi.

La municipalité réfléchit à la mise en place d'une autre animation souhaitée par les jeunes (telles que les jeux en réseau).



Un Nouveau Piano pour le Maître Queue de la Cantine

Le fourneau de la salle des fêtes a été changé. Ce fourneau qui avait été, il y a déjà 20 ans, payé et installé par le Comité des Fêtes, a rendu de grands services aux utilisateurs de la salle des fêtes mais aussi à ceux de la cantine scolaire.

On ne compte plus le nombre d'enfants qui ont mangé chaud grâce à lui. Mais il devenait sujet aux fuites de gaz et son thermostat ne fonctionnait plus, rendant ainsi compliquée la préparation des repas.

La commission a choisi le devis des établissements Besnard pour un montant de 2061€ HT.



(RE)Découverte de la ZNIEFF

La Communauté de Communes organise une journée visite de la zone naturelle du Parc des Sittelles à Montfort-le-Gesnois. Cette visite, gratuite et ouverte à toutes et tous, sera animée par M. Alfred BOUCHER (ancien habitant et paysagiste de la commune).

Le dimanche 23 mai 2010, de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00 (départ de la dernière visite), il vous fera découvrir ou redécouvrir la faune et la flore de la Zone Naturelle du Parc des Sittelles. Aux portes de la commune, sur les anciennes sablières de la Belle Inutile, venez à la rencontre du *Lupinus angustifolius*, de l'Ornithope comprimé ou bien de la Petit Pyrole. Si vous avez de la chance vous pourrez saluer le Triton crêté ou le Crapaud accoucheur.



Pour toute information appelez le 02-43-54-80-43 : Mme VOISIN.



20 ans du Lutin

En 2010, le sentier du Lutin aura 20 ans.

Pour fêter ça, la commune organise, à destination de tous les habitants, une journée «20 ans» le 29 août prochain.

Au programme de cet anniversaire, une randonnée sur le Lutin animée par un conteur, et bien sûr un repas en commun et de la musique !!!

Au menu :

Apéritif offert

Entrées

Cochon de lait grillé

Salade & fromage

Dessert & café

Le prix du repas est fixé à **10 € pour les habitants de Soulitré.**

Le repas est gratuit pour les enfants de moins de 16 ans. Les boissons alcoolisées seront payantes.

Bulletin d'Inscription

A retourner en mairie avant le 31 mai.

Mme-Mlle-M. _____

résidant _____

participera à la randonnée (nombre de personnes) _____

participera au repas (nombre d'adultes) _____

(nombre d'enfants) _____